

Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

FLX05000302600837-07TPE01

GAEC DES TROIS SAPINS
LIEU DIT LA BAREYRIE
MR TAURAND
46120 MOLIERES

Facture du 19/02/2024

n° 10193458309



Electricité

Montant Hors TVA	14,68 €
Montant TVA (payée sur les débits)	0,81 €

Facture TTC

15,49 €

Montant total à payer (TTC)

15,49 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 19/03/2024 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 18/03/2024

Vérifiez les conditions d'éligibilité aux tarifs réglementés de vente d'électricité au recto de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **3870955077**
Compte commercial : 1-FNZ4-166

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 6kVA

Nom du client

GAEC DES TROIS SAPINS

Lieu de consommation

Référence acheminement : 23441968147755
LIEU DIT LA BAREYRIE
46120 MOLIERES

Païement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de
à partir du :

15,49 €

05/03/2024

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 50001208327 XX

GAEC DES TROIS SAPINS

Détail de votre facture du 19/02/2024 n° 10193458309

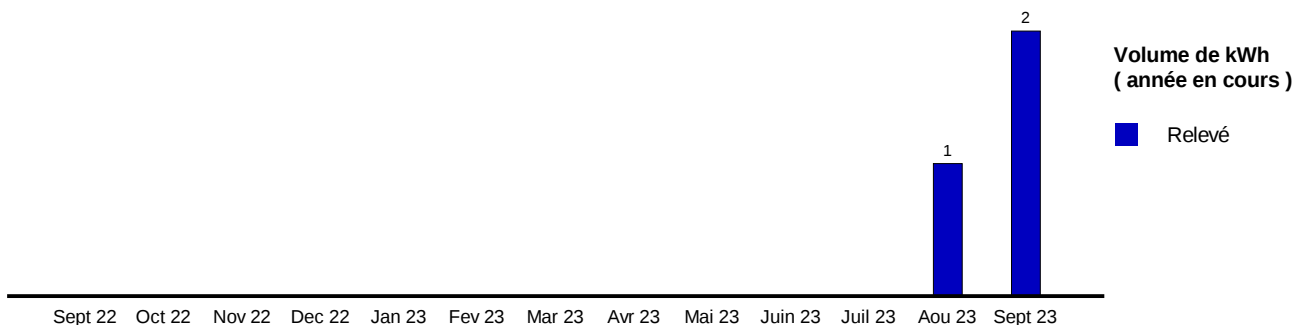
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option Base 6kVA
Réf. de votre contrat 1-B89-2928
Prix réglementés
Souscrit depuis le 21/07/1969

Données Point de Livraison

LIEU DIT LA BAREYRIE 46120 MOLIERES
Réf Acheminement Electricité : 23441968147755

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *					13,02 € HT
Abonnement électricité (HT)		Période	Prix unitaire HT		13,02 € Taux de TVA
Abonnement	du 01/02/2024 au 29/02/2024		13,02 €/mois	13,02 €	5,50 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 7,55 €, et la part variable est de 0,00 €

Services				0,00 € HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				Taux de TVA
				INCLUS

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)					1,66 € Hors TVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement		Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA	Taux de TVA
		du 18/01/2024 au 18/02/2024	7,55	21,93 %	1,66 € 5,50 %

Total Hors TVA pour ce site			14,68 € Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)			Assiette
TVA à 5,50%			14,68 €
			0,81 €
Total TTC pour ce site			15,49 € TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 474 Type de compteur : Compteur Linky
Coefficient de lecture : 100
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation sans différenciation temporelle
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 6,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	3 le 18/01/2024	3 le 18/02/2024

GAEC DES TROIS SAPINS

Détail de votre facture du 19/02/2024 n° 10193458309

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
Base 6kVA
Réf. de votre contrat 1-B89-2928
Prix réglementés
Souscrit depuis le 21/07/1969

Données Point de Livraison

LIEU DIT LA BAREYRIE 46120 MOLIERES
Réf Acheminement Electricité : 23441968147755

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE, aussi appelée Accise sur l'Electricité) augmente au 01/02/2024. Plus d'informations sur <https://www.edf.fr/entreprises/evolution-des-taxes-electricite>.

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2024. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Actualités

Consultez la mise à jour de la charte de protection des données personnelles EDF Entreprises & Collectivités sur le site edf.fr via l'onglet « Données personnelles » en bas de page. Vous pouvez aussi contacter votre conseiller EDF.

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 72,9% nucléaire, 5,6% renouvelables (dont 0,3% hydraulique, 1,4% éolien, 2,7% solaire, 1,2% Biomasse), 14,9% gaz, 5,4% charbon, 0,8% pétrole, 0,4% autres fossiles.

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

68,8% hydraulique : 48,2% France (dont 1,1 % enchères) , 20,7% hors France (Espagne, Finlande, Norvège, République Tchèque, Suède, République de Lettonie), 18,7% éolien : 11,3% France (dont 10,2% enchères) et 7,4% hors France (Allemagne, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège, République Tchèque, Suède), 7,1% biomasse : 7,1% France dont (7,1% enchères), 5,4% solaire : 4,8% France (dont 4,8% enchères) et 0,6% hors France (Allemagne, Espagne, Italie).

Origine 2022 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 67,3% hydraulique, 23,7% éolien dont 12,7% enchères, 5,5% solaire dont 5,4% enchères, 3,5% biomasse dont 3,5% enchères.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2022 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

